



## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Montillot Réunion du 12 Juillet 2010

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le Lundi 6 juillet 2010 à 20h sous la présidence de Mme Beauvie Sabine Maire.

- Etaient présents** : Mr Guyot André, Mr Thomas Dominique, Mr Martinez Lucas, Mr Mandron Laurent, Mr Lebois Didier, Mr Roy Alain, Mr Gandolfo André,  
**Etaient absents** : Me Pinois Martine, représentée par Mr André Gandolfo  
Melle Chaussier Flore, représentée par Mme Beauvie  
**Secrétaire de séance** : Mr André Gandolfo

### **Approbation du compte rendu de la réunion du 7 juin 2010**

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire informe le Conseil des remerciements reçus en Mairie suite à la publication du bulletin municipal. Il est passé ensuite à l'ordre du jour :

### **Budget travaux d'assainissement.**

Madame le Maire demande aux conseillers de prendre les délibérations modificatives suivantes afin de pouvoir régler les factures de l'entreprise Boujeat :

Service des eaux

- |                                             |         |
|---------------------------------------------|---------|
| - Cpte 2157-15 (assainissement bas du pays) | + 7500€ |
| - Cpte 2031 (filtre à sable)                | - 7500€ |

Commune

- |                                                                                            |         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| - Cpte 21532-109 (assainissement le long de la mairie rue des framboisiers et des Sablons) | + 6000€ |
| - Cpte 2318 (chauffage des bâtiments)                                                      | - 6000€ |

Le conseil municipal adopte ces délibérations modificatives.

### **La citerne de récupération de l'eau de pluie et réserve incendie.**

Madame le Maire explique au conseil que l'entreprise qui a été choisie pour la réalisation de ces travaux, a écrit à la Mairie pour lui signaler :

- ⇒ Une augmentation du prix de la citerne de 1.250 Euros par rapports aux accords qui ont été conclus.
- ⇒ Une augmentation du délai de livraison qui passe de quatre à huit semaines.

Elle demande si le conseil municipal accepte que la commune paie cette augmentation.

Le conseil délibère sur deux points :

- La commune a respecté la procédure d'engagement des travaux vis-à-vis de l'entreprise, il considère que l'entreprise doit respecter les siens.
- La commune prend en charge cette dépense hors subvention d'un montant de 27.741,46 € TTC pour répondre à une obligation consécutive à la construction du gymnase cantonal.

Le conseil municipal constate que la commune s'est lourdement engagée dans des dépenses certes indispensables mais dont certaines lui ont été imposées.

Il demande à Madame le Maire d'engager une négociation avec l'entreprise et avec le représentant du Conseil Général afin de trouver une solution qui permettrait de répartir cette augmentation entre les parties concernées.

### **Assurance de la Salle polyvalente**

Le conseil municipal avait chargé Madame le Maire lors du précédent conseil de finaliser le dossier assurance de la salle polyvalente. Afin de finaliser ce dossier, il reste au conseil municipal de prendre la délibération suivante :

« La commune de Montillot, propriétaire de la salle polyvalente déterminée dans le plan joint, renonce à tous recours qu'il pourrait être fondé à exercer contre la Communauté de Communes du Vézélien notamment par application des articles 1302, 1732 à 1735 du Code Civil, de même son assureur renoncera à tous recours que, comme subrogé dans les droits de la Commune, il pourrait exercer contre ladite communauté de communes dont la responsabilité se trouverait engagée dans la réalisation de dommages matériels, de frais ou de pertes garantis »

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

## **Assurance de la chaufferie**

Etant donné que l'exploitation de la chaufferie sera assurée par la CCV, et qu'à ce titre l'exploitant est tenu de prendre une assurance pour couvrir les risques, Madame le Maire demande au conseil si la commune doit prendre une assurance propriétaire.

Le conseil municipal décide que l'assurance propriétaire de la chaufferie doit être prise, cela conformément à la convention signée par les trois parties concernées qui sont : Le Conseil Général, la CCV, la commune de Montillot).

Madame le Maire est chargée de contacter l'assureur afin de régulariser ce sujet.

## **Electricité du clocher de l'église.**

Madame le Maire présente au conseil le devis pour la mise en conformité du boîtier électrique du clocher de l'église. Le montant est de 2.045 Euros TTC.

Le conseil municipal demande à Madame le Maire de faire faire d'autres devis comparatifs.

## **Agence postale communale**

Madame le Maire propose au conseil de convoquer la commission des bâtiments afin de faire le point de la situation sur les travaux à engager, puis de lancer une consultation pour fixer définitivement le montant des travaux à réaliser.

Le conseil approuve cette décision.

## **Questions diverses**



### **Permis de construire pour un élevage de poulets :**

Madame le Maire n'a pas l'obligation de consulter le conseil pour donner son avis concernant ce permis de construire. Par respect de la démocratie,, elle demande au conseil de statuer sur ce sujet.

Après discussion, le conseil donne un avis favorable.



### **ODSA (Office des Sports Avallonnais) :**

L'ODSA demande à la municipalité une participation de 66,48 Euros. Cette association étant fréquentée par des enfants de la commune, le conseil municipal accepte que la commune paie cette cotisation.



### **Eclairage public aux Hérodats :**

Un habitant du hameau demande à la Mairie qu'il soit installé un lampadaire.

Le conseil municipal, étant donné que ce hameau n'est pas éclairé la nuit, accepte et demande à

Madame le Maire de contacter l'entreprise FORCLUM pour établir un devis.



### **Canicule :**

Madame le Maire informe le Conseil que si la commune était mis en alerte canicule par la Préfecture, l'organisation suivante sera déployée :

Mise en place de deux équipes composées de deux conseillers chacune qui assureront trois visites quotidiennes auprès des personnes concernées.

Ces deux équipes se relaieront chaque jour pendant toute la durée de l'alerte canicule.



### **Bornes incendie :**

Madame le Maire informe le Conseil que certaines bornes incendies ne sont plus aux normes, d'autres sont inutilisables plus particulièrement sur les hameaux de Vaudonjon le Haut et le Bas. La mise en place de nouvelles bornes représente un investissement conséquent.

Le fontainier précise que le réseau d'eau de ces hameaux dépend du bassin de décharge d'une capacité de 5m<sup>3</sup>. Si les pompiers connectaient leurs lances incendie sur ce réseau, ils ne disposeraient que d'une très faible réserve.

Par ailleurs, la commune a mis en place entre les deux hameaux du Vaudonjon, une réserve incendie de 120m<sup>3</sup>.

Le Conseil demande à Madame le Maire d'organiser une réunion avec le représentant du SDIS afin de faire un point précis sur ce sujet.



### **Sécurité de la sortie piétons du gymnase :**

Abordé lors de la précédente réunion du Conseil, ce sujet a été porté à la connaissance de l'Architecte et du Conseil Général qui ont indiqué que c'était la commune qui devait assurer cette responsabilité. Par ailleurs, Madame le Maire a contacté les services de la D.D.T. qui lui ont indiqué que la mise en place d'un ralentisseur représentait un investissement important et imputable à la Commune.

Le Conseil municipal demande à Madame le Maire de faire faire deux devis, l'un pour la mise en place d'un vibreur, l'autre pour l'installation d'un « garde fou » en face du débouché des escaliers sur la départementale.



### **Peinture de signalisation routière :**

Les marquages de « stop » et « passage piétons » sont à repeindre. L'achat de 20 kg de peinture spéciale est décidé.



### **Renfort personnel :**

Pour faire face à l'augmentation des travaux à réaliser par le cantonnier en cette période, il est demandé au Conseil d'engager un renfort.

Madame le Maire contactera « AGIR » pour procéder à une embauche d'une semaine.



### **Temps complet pour le cantonnier**

La question de l'embauche à temps complet du cantonnier est abordée. Le conseil propose que soit étudié cette embauche pour l'année prochaine avec la possibilité d'organiser cet emploi à plein temps avec horaires modulables sur l'année.



### **SIVOS des 2 rivières**

Le Président du SIVOS demande un point de situation sur les sujets suivants :

- ⇒ L'aménagement des toilettes dans la cour de l'école :  
Le raccordement à l'assainissement a été réalisé. Il reste à engager les travaux, toiture, isolation, remise à neuf. Ces travaux devraient être commencés rapidement.
- ⇒ Photocopie des documents de l'école.  
Il est demandé que la clé de la Mairie soit confiée au professeur afin qu'elle puisse utiliser le photocopieur même lorsque la Mairie est fermée.  
Le conseil n'accepte pas de confier la clé. Par ailleurs, il demande pourquoi le photocopieur de l'école n'est pas utilisé ?

Madame le Maire rappelle que, conformément aux statuts du SIVOS, la commune prend en charge l'immobilier de l'école, mais que le mobilier est à la charge du SIVOS qui doit faire son affaire de l'entretien ou du remplacement du photocopieur de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue pour le 6 Septembre à 20h00